

Fiche technique du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar

septembre 2016

Discipline : Gravure Musicale Assistée par Ordinateur (GMAO)

Nom du(des) professeur(s) : Diane Baysang

Description de la discipline : Cet enseignement est destiné à ceux qui veulent faire de la gravure et de l'édition de partitions : enseignants, instrumentistes, chefs de chœur, d'orchestre, compositeurs. Le logiciel utilisé est Finale.

Modalités d'admission : fin de 1er cycle de Formation Musicale

Limite d'âge inférieure : sans limite d'âge

Limite d'âge supérieure : sans limite d'âge

Cycle	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Contenu	Objectifs	Modalités d'examen de fin de cycle
1er cycle	1 an	30'	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie de notes (souris, clavier musical, clavier de l'ordinateur) • Saisie de signes simples d'expression et d'accentuation, de signes de reprise, renvoi, coda • Saisie d'un texte chanté avec paroles • Instruments transpositeurs • Percussions, portées non standard • Notation polyphonique : portées de piano • Saisie de partitions d'orchestre • Mise en page avec optimisation des systèmes pour les partitions d'orchestre • Extraction des parties séparées 	Réaliser des partitions claires, lisibles et d'un niveau professionnel.	Examen consistant en une mise en application des différents points abordés durant la 1ère année (mise en loge d' 1 heure). Corrections et notations par un jury interne ou externe. Passage avec une moyenne de 10/20.

2ème cycle

1 an

30'

- Perfectionnement dans la rapidité de saisie
- Notation spéciale : musique ancienne, contemporaine, percussions, création de signes et de graphismes
- Portées polyphoniques ; basses chiffrées
- Créer, exporter et importer ses propres bibliothèques
- Notions de base de la norme MIDI (canaux, contrôleurs...)
- L'outil graphique : exportation et importation d'images

Réaliser des partitions claires, lisibles et d'un niveau professionnel.

Un examen consistant en une synthèse des différents travaux abordés pendant les deux années sanctionne la fin des études (mise en loge d' 1 heure).
Corrections et notations par un jury externe.
Passage avec une moyenne de 10/20.